

Mise en ligne le 28 février 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 25

République Française

Délibération N° 2023-12
Conseil Municipal du 22 Février 2023

DATE DE CONVOCATION : 16 Février 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER – H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : F. GUIRAO – S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.A. CHEVALIER

OBJET : CHŒUR DE CHARENTE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de proposer un concert à la salle des fêtes de Châteauneuf-sur-Charente le samedi 15 avril 2023, concert produit par l'Association Chœurs de Charente,

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat entre l'association Chœurs de Charente et la Commune,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **PAR 25 VOIX POUR**, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Chœurs de Charente et tous les documents y afférents.

Les crédits seront inscrits au budget 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE